

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2019

OBJET: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET ANNEXE "AMÉNAGEMENT"

Il est proposé de voter le budget primitif 2020 du budget annexe « Aménagement » qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 10 061 895,64 € dont 5 062 490,32 € en fonctionnement et 4 999 405,32 € en investissement.

L'équilibre du budget primitif

En fonctionnement, le budget 2020 prévoit la poursuite des travaux de l'opération d'aménagement et d'implantation sur l'Orme à Moineaux, pour un montant total de $1,78M \in \mathbb{N}$. De plus, les frais financiers liés au portage foncier s'élèvent à $12K \in \mathbb{N}$. Enfin, le budget porte désormais une fraction de la masse salariale d'un agent, pour un coût net de $29K \in \mathbb{N}$. Une quote-part de ce salaire est par ailleurs refacturée au budget principal.

En l'absence de cession prévue en 2020, l'intégralité de ces montants (hors taxe foncière et refacturation de personnel) pourrait être financée par une recette de dette nouvelle, pour un montant de 1,82 M €.

En outre, l'intégration du stock estimé au 1^{er} janvier 2020 implique des écritures d'ordre (équilibrées) de $3,17 \, \mathrm{M} \in$.

Néanmoins, l'affectation du résultat qui aura lieu lors d'un conseil communautaire ultérieur, via une décision modificative, permettra de réintégrer les excédents passés du budget (notamment une part du produit d'emprunt souscrit en 2018 et non dépensée à ce jour). Elle viendra en déduction de la recette de dette figurant au présent Budget primitif.